

COMPAGNIE TUNISIENNE DE MINES MÉTALLIQUES

Fusion en janvier 1932 des [Sociétés du Djebel-Sekarna](#)
et du [Djebel-Mélallis](#)

Compagnie tunisienne de mines métalliques
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1932)

La Société n'ayant disposé d'aucun produit d'exploitation industriel et commercial, le bilan de l'exercice 1931, qui a été approuvé par l'assemblée ordinaire des actionnaires du 17 juin, ne comporte pas de compte de profits et pertes. Les différents frais d'entretien ou d'exploitation des mines de Tunisie et d'Espagne sont accusés par le poste travaux neufs préparatoires, qui passe de 1.929.061 fr. à 2.372.177 fr.

Le rapport du Conseil indique que le marché des métaux s'est encore avili. Le prix moyen de la tonne de plomb métal avait été, en 1930, de 2.257 fr. ; au 31 décembre de la même année, il ne valait plus que 1.655 fr., pour descendre au 31 décembre 1931 à 1.350 fr.. et les cours ont encore baissé depuis cette date. Le rapport ajoute que dans ces conditions, aucune mine ne peut plus produire, la consommation vivant sur les stocks.

Le Conseil a donc réduit les frais généraux, amélioré les moyens de production et les installations, et poursuivi le programme de groupement d'affaires.

En Espagne, la Société a affermé les deux mines de Carmen et de Conchita et, à la suite de tractations, la Société est devenue propriétaire de la mine de El Papa, de plus de 500 hectares, qui ne sera travaillée que quand la situation politique permettra de le faire. D'autre part, le Service des Mines de Tunisie a accordé, à perpétuité, à la Société la concession des Mines du Djebel-Mélaliss, d'une superficie de 1.405 hectares.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont régularisé la reprise devenue définitive de la Société des Mines du Djebel-Sekarna, première réalisation du programme, et ont approuvé le bilan au 1^{er} janvier 1932, toutes écritures passées, découlant de la fusion des Mines du Djebel-Mélaliss et des Mines du Djebel-Sékarna.

Le nouveau bilan fait apparaître un total d'immobilisations de 18.143.750 fr., amorti de 6.739.842 fr. Le capital social passe de 15 millions à 18.500.000 fr., par suite de l'attribution de 3.500.000 fr. d'actions d'apport à la Société Sékarna.

TUNISIE

Cie tunisienne de mines métalliques
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1932, p. 444)

Le bilan de cette société (anciennes Mines du Djebel-Melallis) ne comporte pas de compte de profits et pertes, la société n'ayant disposé au cours de l'exercice d'aucun produit d'exploitation industrielle ni commerciale.

Le rapport du conseil indique que la baisse considérable des cours des métaux consécutive à la crise économique n'a pas permis à la société d'entrer en période d'exploitation ; l'activité sociale s'est bornée à réduire les frais généraux, améliorer les moyens de production et les installations et poursuivre un groupement d'affaires.

En Espagne, la société a affermé les deux mines de Carmen et de Conchita et, à la suite de [trac]tations, la société est devenue propriétaire de la mine de El Papa, de plus de 500 hect., qui ne sera travaillée que qd la situation politique permettra de le faire.

L'assemblée extraordinaire qui a fait suite a régularisé la reprise devenue définitive de la Société des mines du Djebel-Sekarna.

MM. Belnague, de Castelnau, [Eugène] Ginier et Fournier, administrateurs sortants, ont été réélus.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE TUNISIENNE DE MINES MÉTALLIQUES
Société anonyme au capital de 18.500.000 fr.
divisé en 185.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 22 juillet 1932

Statuts déposés chez M^e Constantin, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Eugène Ginier

Un administrateur Par délégation : ?

P. Forville imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE TUNISIENNE DE MINES MÉTALLIQUES
Société anonyme au capital de 18.500.000 fr.
divisé en 185.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 22 juillet 1932

Statuts déposés chez M^e Constantin, notaire à Paris

Siège social à Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Eugène Ginier

Un administrateur Par délégation : Geoffroy ?

P. Forville imprimeur de titres Paris-Rodez

(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1932)

Société Tunisienne de Mines Métalliques. — Faute de quorum, une assemblée des porteurs de parts, convoquée pour hier, a été reportée au 25 août prochain.

TUNISIE

Cie tunisienne de mines métalliques

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1932, p. 525-526)

L'assemblée ordinaire a approuvé le bilan de l'exercice 1931 ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société n'ayant disposé au cours de l'exercice d'aucun produit d'exploitation industrielle ni commerciale.

Les différents frais d'entretien ou d'exploitation des mines de Tunisie et d'Espagne sont accusés par le poste de travaux neufs préparatoires qui passe de 1.929.861 fr. à 2.372.177 (?) fr.

.....

Régence de Tunis. — Direction générale des travaux publics,
service des mines..

(*Annales des mines*, 1933, p. 116)

Arrêté.

Le directeur général des travaux publics,

Vu le décret du 29 décembre 1913 sur les mines et notamment l'article 58 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1923 instituant la concession des mines du troisième groupe du Djebel Sekarna en faveur de la Société des mines du Djebel-Sekarna ;

Vu la pétition du 9 octobre 1932 par laquelle ladite société demande l'autorisation de céder la concession du Djebel-Sekarna à la Compagnie tunisienne de mines métalliques, qui accepte ;

Sur l'avis conforme du conseil des ministres et chefs de service en date du 29 décembre 1932.

Article unique. — Est autorisée la cession de la concession des mines du troisième groupe du Djebel Sekarna à la « Compagnie tunisienne de mines métalliques », société anonyme française, dont le siège est à Paris, 6, square de l'Opéra.

Tunis, le 19 janvier 1933.

Le directeur général des travaux publics,
FAVIÈRE.

Compagnie Tunisienne de Mines Métalliques
(*La Journée industrielle*, 16 juin 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 se soldent par une perte de 204.714 fr., alors que le bilan de 1932 avait été balancé sans profit ni perte.

Compagnie Tunisienne de Mines Métalliques
(*La Journée industrielle*, 3 juillet 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par une perte de 204.714 fr., à laquelle on a ajouté les frais de premier établissement, ce qui porte le total du déficit à 541.073 francs.

Compagnie Tunisienne de Mines Métalliques
(*La Journée industrielle*, 20 juin 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1934. qui se soldent par une perte de 190.347 francs.

Le rapport signale que le conseil a été conduit à faire quelques travaux de reconnaissance, qui ont amené des découvertes intéressantes, tant dans le secteur de Méaliss qu'à Sekarna.

Par ailleurs, le décret établissant une taxe aux métaux : zinc et plomb, promulgué le 25 mai dernier, a rendu possible la réouverture des mines à la production.

Compagnie Tunisienne de Mines Métalliques
(*La Journée industrielle*, 3 juin 1936)

Les comptes de l'exercice 1935, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 15 juin se soldent par un bénéfice de 5 143 fr. contre une perte de 190.348 fr. en 1934. Ce bénéfice viendra en déduction du total débiteur antérieur de 641.421 francs.

L'Industrie minière tunisienne en 1935
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

Voici quelles ont été les exploitations de plomb productives (en tonnes) :

Sekarna	180
Méaliss	110
Total	<u>7.922</u>

Sekarna a également produit 400 t. de minerai de zinc.

Compagnie Tunisienne de Mines Métalliques
(*La Journée industrielle*, 18 juin 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue le 16 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1936. Le solde bénéficiaire, qui s'élève à 553.849 fr., a été affecté de la façon suivante : 160.000 fr. à l'amortissement des anciens stocks, 393.849 fr. à l'amortissement des pertes antérieures qui, de 636.277 fr., se trouvent ramenées à 942.428 francs.

M. F. Cheneval, ingénieur civil des mines, a été nommé administrateur en remplacement de M. J.-F. Mittard, démissionnaire.

Compagnie tunisienne de mines métalliques
(*La Journée industrielle*, 5 juin 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 font ressortir un bénéfice de 904.296 fr, mais le conseil ayant décidé de procéder à 608.560 fr. d'amortissements, le résultat net fait apparaître un déficit de 402.253 fr., qui, ajouté au report débiteur antérieur, forme une perte totale à nouveau de 646.681 francs.

L'an dernier, le solde bénéficiaire de 553.849 fr. avait été employé, d'une part, aux amortissements et, d'autre part, avait permis de ramener le solde déficitaire précédent à 242.428 francs.

Compagnie tunisienne de mines métalliques
(*La Journée industrielle*, 12 mai 1939)

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte d'exploitation de 9.499 fr. Les amortissements à proposer à l'assemblée ordinaire s'élevant à 589.015 fr., la peine* totale s'établira à 598.515 fr., contre 404.253 fr. pour 1937.

Compagnie tunisienne de mines métalliques
(*La Journée industrielle*, 5 juin 1940)

L'assemblée du 1^{er} juin a approuvé les comptes de l'exercice 1939 faisant ressortir une perte de 220.952 fr. Mandat a été donné au conseil par l'assemblée de poursuivre l'étude, en vue de l'absorption de la Compagnie par la Société d'Exploitations minières en Tunisie.

Assemblées générales
COMPAGNIE TUNISIENNE DES MINES METALLIQUES
(*Le Journal*, 2 novembre 1941)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 23 octobre, a voté, sous conditions suspensives de la bonne fin de toutes opérations, les résolutions tendant à la fusion avec la Société des Exploitations Minières en Tunisie.

Il en résulte que 5 actions de la Société seraient échangées, après fusion, contre une action Exploitations Minières en Tunisie. D'autre part, la Société absorbante devra accepter d'échanger 10 parts C. T. M. M. contre une action Exploitations Minières en Tunisie.

Suite :
Absorption par les [Exploitations minières en Tunisie](#).